



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 25 septembre 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Hélène HIEL

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,
M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjointe,
M. Raymond VILLALBA, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Jean-Michel IDOPE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Sonia CAMPAGNE, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUX, M. Clément SERVAT et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Philippe GARROTÉ, donne pouvoir M. Nicolas MALEIG
- Mme SAYERSE Marie donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Maïtena FERRAN donne pouvoir à M. Jean-Michel IDOPE
- M. Michel ADAM donne pouvoir à Mme Carole LADEUX
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à M. Clément SERVAT
- M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE donne pouvoir à M. Alfredo DOS SANTOS

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ.E D'ACCUEIL AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES - SERVICE POPULATION

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe exerce actuellement, à la suite d'une mesure de reclassement, des fonctions d'accueil et des missions administratives au sein du service Population. Cet agent fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er février 2027.

Les fonctions exercées au sein de l'accueil de la mairie correspondent à des missions administratives relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- La création d'un emploi permanent d'Agent.e chargé(e) d'accueil relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux au sein du service Population de la Direction Générale des Services,

- L'emploi correspondant au grade d'adjoint technique territorial actuellement occupé par l'agent appelé à faire valoir ses droits à la retraite sera supprimé du tableau des effectifs ultérieurement, après avis du CST, selon la procédure réglementaire applicable.

L'agent affecté sur cet emploi sera notamment chargé de :

- L'accueil physique et téléphonique du public,
- L'information et l'orientation des administrés,
- La réception et du traitement des demandes des usagers,
- La réalisation de tâches administratives courantes,
- Réguler l'entrée des visiteurs et groupes et surveiller les accès,
- Faire respecter et faire appliquer les règles et consignes de sécurité,
- Gérer le planning de réservation des salles et des matériels,
- Organiser les rendez-vous des permanences d'huissiers, notaires et avocats,
- Suppléer l'agente chargée du courrier.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Agent-e chargé-e d'accueil	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	Temps complet

Cet emploi permanent pourra être pourvu :

- par le recrutement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en application du principe général posé à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique selon lequel, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires,
- par dérogation, par le recrutement d'agents contractuels, en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat de travail est alors conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En outre, la rémunération comprendra, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par la Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

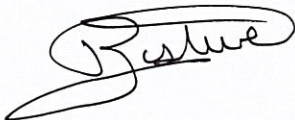
La modification du tableau des emplois prendra effet au 1er novembre 2026.

- Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent à temps complet d'Agent.e chargé(e) d'accueil relevant du cadre d'emplois des Adjoint.s administratifs territoriaux, au sein du service Population de la Direction Générale des Services,
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-14 du Code de la fonction publique, qui permet, le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, aux conditions de rémunérations indiquées ci-dessus,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 25 septembre 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 30/09/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

